



## CONTRAT POUR ADULTE (DES 15 ANS)

RESPONSABLES DE L'ÉCOLE: Eric & Sonja Graf, 079 691 19 18, Réservoir 8, 2034 Peseux

Nom :	Prénom :
Adresse :	CP/Lieu :
Tél. :	Date de naissance :
Nationalité :	Adresse e-mail :

**Cotisations** (cochez ce qui convient)

Adulte aikido (dès 15 ans)			
par trimestre	par semestre bonus 5%	par année bonus 7%	Prestations contenues
<b>DÉCOUVERTE</b>			<ul style="list-style-type: none"><li>✓ 1x par semaine flexible (n'importe quand à Neuchâtel, Bienne ou Cernier)</li><li>✓ entraînements pendant les vacances scolaires</li><li>✓ 10% sur tous les cours payants du dojo virtuel</li></ul>
<input type="checkbox"/> Fr. 225	<input type="checkbox"/> Fr. 428	<input type="checkbox"/> Fr. 837	
<b>BASE</b>			
<input type="checkbox"/> Fr. 285	<input type="checkbox"/> Fr. 541	<input type="checkbox"/> Fr. 1060	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ 2 entraînements par semaine en aikido et/ou méditation et/ou yoga japonais à Neuchâtel, Bienne ou Cernier, flexible</li><li>✓ entraînements pendant les vacances scolaires</li><li>✓ 30% de réduction sur un stage d'Aikido de weekend à NE par année</li><li>✓ 20% sur tous les cours payants du dojo virtuel</li></ul>
<b>L'ACCÉLÉRATEUR DE PROGRÈS</b>			
<input type="checkbox"/> Fr. 360	<input type="checkbox"/> Fr. 684	<input type="checkbox"/> Fr. 1339	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Full access pour l'aikido, la méditation et le yoga japonais à Neuchâtel Bienne et Cernier</li><li>✓ entraînements pendant les vacances scolaires</li><li>✓ votre conjoint a l'offre DÉCOUVERTE offerte</li><li>✓ 1 stage d'Aikido de weekend à NE par année offert</li><li>✓ 30% sur tous les cours payants du dojo virtuel</li></ul>

Pour les familles : le 1<sup>er</sup> enfant (ou conjoint) paye le prix normal, le 2<sup>e</sup> paye 75%, le 3<sup>e</sup> 50

**Contrat et Résiliation** : Le contrat entre en vigueur dès sa signature par l'élève. **Le renouvellement est tacite et n'expire que sur préavis écrit d'un mois pour la fin d'une période de 3, 6 ou 12 mois** (écrire à : Ecoles d'Aikido, Rue de Maillefer 11d, 2000 Neuchâtel). Le responsable de l'école peut exclure un élève pour mauvais comportement ou non-respect du règlement, ceci avec effet immédiat.

La cotisation doit être versée à l'avance et au début (au plus tard le 4) du mois (des mois) concerné(s). Les cotisations se versent tout au long de l'année, vacances y compris.

Les cotisations versées à l'avance ne sont pas remboursables, sauf en cas de maladie ou d'accident (joindre un certificat médical).

L'objectif de l'école est de dispenser un enseignement conforme à l'éthique de l'Aïkikai. Notre école suit la ligne d'enseignement créée par Maître Masatomi Ikeda, 7<sup>e</sup> Dan. L'école d'Aïkido est membre de l'association Aikido Switzerland (AS), [www.aikido-switzerland.org](http://www.aikido-switzerland.org). Chaque élève doit avoir une licence valable de l'AS. Dès l'âge de 16 ans, une cotisation annuelle à AS de 40.- CHF doit être payée en plus des cotisations mentionnées ci-dessus, 50.- la première année.

L'inscription permet de suivre des cours d'aïkido, d'armes, de méditation et/ou de yoga japonais à Neuchâtel (et à Bienne et Cernier selon la formule choisie).

**Règlement de l'école:** Par son inscription, l'élève s'engage à respecter les règles d'étiquette du Dojo (voir ci-joint). Ces règles constituent la base nécessaire pour l'enseignement d'un aïkido de qualité.

**Nettoyages:** Tous les membres sont tenus de participer aux nettoyages et à l'entretien du Dojo.

**Équipement:** L'équipement est obligatoire. Il comprend le kimono, un *jo* (bâton), un *bokken* (sabre en bois), un *tanto* (couteau en bois) et une paire de *zori* (pantoufles). A l'entrée dans l'école, ce matériel peut être acquis à un prix préférentiel (se renseigner au Dojo).

**Leçons manquées:** Le/la pratiquant(e) manquant des leçons n'est pas dispensé(e) du paiement des cotisations. Les rappels seront majorés de 5 à 10.-. Tout arrangement verbal, pour être valable, doit être confirmé par écrit. Dans les cas extrêmes, si le/la signataire devait ne pas s'acquitter des cotisations, l'école se réserve le droit de recourir à la voie juridique.

**Assurance(s):** Le/la pratiquant(e) doit lui-même s'assurer. L'école d'Aïkido ne peut être tenue responsable des accidents survenus lors des entraînements. D'autre part, elle décline toute responsabilité pour les objets disparus dans les vestiaires.

**Fermeture et vacances :** Les jours fériés officiels, tous les cours sont annulés. Les du dojo sont fixées à quatre semaines par an, elles sont annoncées à l'avance par affichage aux Dojos. Les cotisations se versent pour l'année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre y compris.

**Photos, vidéos:** Sauf avis contraire de votre part, vous acceptez que des photos ou des vidéos soient occasionnellement prises lors des entraînements et/ou des stages et utilisées à des fins promotionnelles pour le Dojo.

Le/la soussigné(e) déclare avoir pris bonne note du contrat ci-dessus et être d'accord avec les conditions mentionnées.

Lieu : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Responsable de l'école d'aïkido (laissez libre) :

Signature du participant :  
(ou du représentant légal)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Pour les personnes mineures : nom et prénom du père : \_\_\_\_\_

Nom et prénom de la mère : \_\_\_\_\_

**Coordonnées pour le paiement des cotisations :**

Dojo de Neuchâtel, Maillefer 11d, 2000 Neuchâtel

IBAN : CH78 0900 0000 1773 5625 8



## Règles d'étiquette du Dojo

- ✓ Le/la pratiquant/e est prié/e de faire le moins de bruit possible en se mettant en tenue ou en se douchant et s'habillant pour repartir, surtout si un cours a lieu pendant ce temps.
- ✓ Ne parler à personne se trouvant sur les *tatami* durant un cours.
- ✓ Il convient de faire son possible pour respecter l'harmonie du *Dojo* et donner de la plénitude à la pratique.
- ✓ Le cours commence et se termine par une cérémonie formelle. Il est essentiel d'être à l'heure pour y participer. Le/la pratiquant/e qui arrive en retard doit attendre au bord des *tatami* jusqu'à ce que l'enseignant(e) lui fasse signe de se joindre au cours.
- ✓ Enlever ses chaussures à l'entrée du *Dojo* et mettre une paire de *zori* (ou pantoufles).
- ✓ Saluer en entrant et en sortant du *Dojo* (par respect du lieu).
- ✓ Laver ses pieds et ses mains avant l'entraînement et veiller à ce que ses ongles soient coupés courts. Si les ongles sont vernis veiller à ce que le vernis ne fasse pas de marques aux *tatami*.
- ✓ Veiller à ce que le *gi* (*kimono*) soit propre et sans mauvaises odeurs.
- ✓ Enlever colliers, bagues, montre, etc... *mais* chacun est responsable de ses objets de valeur.
- ✓ Saluer en direction du *kamiza* (mur d'honneur) avant de monter et de descendre des *tatami*.
- ✓ Veiller à ce que les *tatami* soient propres avant et après chaque entraînement (tout le monde participe un peu aux nettoyages du *Dojo*).
- ✓ Respecter les instruments de travail. Les armes doivent être rangées lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
- ✓ Lorsque l'enseignant(e) montre une technique, les élèves sont toujours en *seiza* (=assis sur les genoux) ou *anza* (=assis en tailleur) en cas de difficultés à être en *seiza*.
- ✓ Dès que la fin d'une technique est annoncée, arrêter immédiatement son mouvement, saluer son/sa partenaire et rejoindre les autres pratiquants assis en ligne.
- ✓ Le/la pratiquant/e qui doit impérativement quitter la leçon avant la fin doit en informer l'enseignant(e), le/la saluer et se retirer discrètement.
- ✓ Il est interdit de boire, de manger, de mastiquer un chewing-gum sur les *tatami*.
- ✓ On dit habituellement „*Onegai shimasu*“ (littéralement : je vous fais une requête, s'il vous plaît) au moment du salut du début du cours et „*Dômo arigatoo gozaimashita*“ (merci beaucoup) en fin de cours.
- ✓ Le/la pratiquant/e qui ne pourra vraiment pas se soumettre à ce règlement, sera malheureusement prié de se retirer.